



TABLEAU DES QUOTAS POUR CHAQUE ACTIVITÉ année 2022-2023

Tableau récapitulatif du nombre de qualifiés pour les championnats nationaux.

Pour chaque activité :

- quotas de base
- quotas supplémentaires en fonction des résultats n-1 (quotas sup. résultats)
- quotas supplémentaires en fonction des pratiquants n-1 (quotas sup. participants)

QUOTAS DE BASE

Ils sont attribués par territoire en fonction des résultats aux championnats qualificatifs.

Ils sont déterminés par chaque Commission Technique Nationale (CTN).

En cas de renoncement d'un individuel ou d'une équipe à sa qualification pour les championnats nationaux, le territoire devra sélectionner l'individuel ou l'équipe classé(e) immédiatement après, sauf information contraire dans le règlement spécifique de l'activité.

QUOTAS SUPPLÉMENTAIRES RÉSULTATS N-1

Ils sont attribués en fonction des résultats obtenus au championnat national par les territoires de l'année N-1.

Chaque CTN fixe les règles d'attribution.

En référence à l'article 17 des règlements généraux :

"Un tableau de répartition du nombre de qualifiés et de quotas supplémentaires (équipes et individuels) par discipline et par catégorie est publié en début d'année scolaire.

Lorsque les quotas sont sexués, il n'est pas possible de les inter changer."

QUOTAS SUPPLÉMENTAIRES PRATIQUANTS N-1

Ils sont attribués en fonction du nombre de pratiquants au premier niveau de compétition d'un territoire, de l'année N-1.

ESCRIME

QUOTAS DE BASE

INDIVIDUEL
 - 4 en élite par arme et par catégorie
 - 4 en promo B et M

ÉQUIPE
 - 3 équipes de territoire en élite par catégorie
 - 3 équipes d'établissement en promo B

INDIV/ÉQUIPE	INDIVIDUEL																				ÉQUIPE						
	ÉLITE															PROMO					ÉLITE			PROMO			
	ÉPÉE					FLEURET					SABRE					EPEE					BEN	MIN	LYC	BG	BF		
ARMES	BG	BF	MF	MG	C/JF	C/JG	BG	BF	MF	MG	C/JF	C/JG	BG	BF	MF	MG	C/JF	C/JG	BG	BF	MF	MG	BEN	MIN	LYC	BG	BF
CATÉGORIES																											
QUOTAS PRÉVUS	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	3	3	3	3	3

QUOTAS SUP. RÉSULTATS

- 5 premiers escrimeurs dans chaque catégorie et chaque arme.

INDIV/ÉQUIPE	INDIVIDUEL																	
	ÉLITE																	
	ÉPÉE					FLEURET					SABRE							
ARMES	BG	BF	MF	MG	C/JF	C/JG	BG	BF	MF	MG	C/JF	C/JG	BG	BF	MF	MG	C/JF	C/JG
CATÉGORIES																		
QUOTAS PRÉVUS	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	2	4	5	5	5	5	5	5

AUVERGNE RHONE-ALPES													2	4	1	1	1	2
BOURGOGNE FRANCHE-COMTE																		
BRETAGNE	3	3	2	4			3	2	2	3		2	3		1	1		1
CENTRE VAL DE LOIRE																		
DOM-TOM		1						1										
GRAND EST							1		1									
HAUTS DE FRANCE		1				3		1	1						1	1	1	
ILE DE FRANCE			1											1	2	1	1	1
NORMANDIE	1		1				1											
NOUVELLE AQUITAINE																		
OCCITANIE	1		1	1	3	1						1						
PAYS DE LA LOIRE					2	1			1	2	2	1				1	2	1
PROVENCE ALPES-COTE D'AZUR								1										